



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROJET D'ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2018

À 19h30

Au Centre communautaire Chapdelaine
878, rue Saint-Pierre
Saint-Roch-de-Richelieu

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**
 - 4.1. Règlement numéro 220-40-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 - Adoption du second projet
- 5. TRANSPORT**
 - 5.1. Travaux de réfection - Rang du Ruisseau-Laprade
 - 5.1.1. Service d'ingénierie - Estimation des coûts - Octroi de contrat
 - 5.1.2. Services juridiques - Rédaction d'un règlement d'emprunt - Octroi de contrat
- 6. AFFAIRES NOUVELLES**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE**